



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 11 janvier 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 27176624 ENT. LESIGNY ROISSY / MORMANT FC SENIORS FEMININES D1 du 17/02/2024 à 17H30

La Commission,

Reprise du dossier,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, reçue le 11/12/2023, émise par le club de Mormant FC,

Considérant le PV de discipline en date du 07/07/2023 concernant la rencontre Mormant FC 1 – Roissy US 1 en COUPE 77 SENIORS FEMININES du 17/06/2023,

Considérant le PV de la Commission Prévention Médiation Education du 13/12/2023, concernant la rencontre ENT. LESIGNY ROISSY / MORMANT FC SENIORS FEMININES D1 du 16/12/2023 à 17H30,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation en place pour permettre le bon déroulement de la rencontre susnommée,

La Commission invite :

Club de ENT. LESIGNY ROISSY :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Féminines Seniors D1
L'Éducateur de l'équipe Féminines Seniors D1
Le Référent Sécurité

Club de MORMANT :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe Féminines Seniors D1
L'Éducateur de l'équipe Féminines Seniors D1
Le Référent Sécurité

LE LUNDI 29 JANVIER 2024 à 18h45 en Visio-conférence

Match n° 26809207 SAVIGNY LE TEMPLE F.C. / LE MEE SP. U18 D1 du 18/02/2024 à 14H00

La Commission,

Reprise du dossier,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 25/09/2023, émise par le club du Mée,

Considérant le PV de la Commission Prévention Médiation Education du 02/10/2023, concernant la rencontre SAVIGNY LE TEMPLE F.C. / LE MEE SP. U18 D1 du 08/10/2023 à 14H00,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation en place pour permettre le bon déroulement de la rencontre susnommée,

La Commission invite :

Mairie de SAVIGNY LE TEMPLE :

M. GACEM, Conseiller municipal à la politique sportive de la ville et aux projets associatifs jeunes.

Club de SAVIGNY LE TEMPLE F.C:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U18 D1
L'Éducateur de l'équipe U18 D1
Le Référent Sécurité

Club de LE MEE SP.:

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U18 D1
L'Éducateur de l'équipe U18 D1
Le Référent Sécurité

LE LUNDI 29 JANVIER 2024 à 19h30 en Visio-conférence